

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2018\_064

7<sup>e</sup> programme d'interventions en milieu scolaire (2018-2019)

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Revens, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER, Jean-Claude SALEIL par Jean-Luc AIGOUY

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 17 septembre 2018

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

La présente délibération annule et remplace la délibération DE\_2018\_047 du 15 mai 2018.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition A1.2 issu de l'objectif A « renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont, demandant la mise en place d'un programme d'actions opérationnel pour sa mise en œuvre ;

Vu la disposition B1.3 issu du sous-objectif « sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'intervention sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoires ;

**Valide** le lancement de l'action « 7<sup>e</sup> programme d'interventions en milieu scolaire sur le Tarn-amont » concernant l'année scolaire 2018-2019 ;

**Fixe** le coût prévisionnel de l'action à 13 000 € TTC ;

**Fixe** le plan prévisionnel de financement de l'action comme suit :

Dépenses prévisionnelles TTC :

Interventions scolaires en Aveyron	9 000,00 €
------------------------------------	------------

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 26/09/2018  
048-200080547-20180925-DE\_2018\_064-DE

Interventions scolaires dans le Gard	1 000,00 €
Interventions scolaires en Lozère	3 000,00 €
Total	13 000,00 €

**Recettes prévisionnelles TTC :**

Agence de l'eau Adour-Garonne (50%)	6 500,00 €
Conseil régional Occitanie (10%)	1 300,00 €
Conseil départemental de l'Aveyron (25% en Aveyron)	2 250,00 €
Autofinancement	2 950,00 €
Total	13 000,00 €

**Précise** que l'autofinancement de l'action sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

**Autorise** le président à lancer toutes démarches et à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Revens, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Jean-Luc AIGOUY**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 26 / 09 / 2018  
et publié ou notifié  
le 26 / 09 / 2018